



Décision du 1er octobre 2024 portant désignation du président de la commission départementale chargée de l'établissement des listes d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur dans les départements de Seine-et-Marne et du Val-de-Marne.

La présidente du tribunal administratif de Melun

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 123-4, D. 123-34 et D. 123-35 ;

DECIDE :

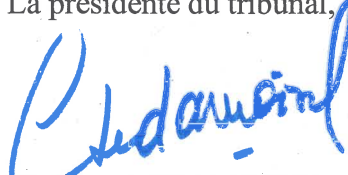
Article 1 : Sont désignés en qualité de présidents de la commission départementale chargée de l'établissement des listes d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur dans les départements de Seine-et-Marne et du Val-de-Marne les magistrats dont les noms suivent :

- Monsieur Olivier DI CANDIA, premier vice-président ;
- Madame Nathalie MULLIÉ, vice-présidente.

Article 2 : Copie de la présente décision sera adressée :
- à monsieur le préfet de Seine-et-Marne,
- à madame la préfète du Val-de-Marne.

Melun, le 1er octobre 2024

La présidente du tribunal,


Corinne LEDAMOISEL